Province de LUXEMBOURG
Arrondissement de BASTOGNE

Z:\OCTAVE\CONSEIL\CC.2026.04.28

Rue de Schaerbeek, 1 - B-6660 Houffalize
Tél 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

OBJET : Accueil temps libre : Modification de la composante politique de la Commission Communale de l'Accueil 2024-2030

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment ses articles L1122-30 et L1122-34 ;

Vu le décret du 3 juillet 2003 appelé communément ''décret ATL'', relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu la Convention établie entre l'ONE et l'Administration communale de Houffalize ;

Considérant le rôle de relais du Coordinateur ATL entre l'ONE et l'Administration Communale ;

Considérant les règles de l'ONE établissant le fonctionnement de la CCA avec au maximum 3 membres effectifs et 3 membres suppléants par composante ;

Considérant que seule la composante politique est soumise au Conseil Communal ; pour 4 de ses membres, deux effectifs et deux suppléants ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 janvier 2025 établissant la composante politique de la CCA pour la législature 2024-2030 ;

Considérant la démission du conseil communal du 3ème membre effectif, Valérie Berte en date du 31 mars 2026 ;

Considérant que Mr Julien LAMBERT la remplace en tant que conseiller communal ;

Considérant que Mr LAMBERT a presté serment en date du 31/03/2026 ;

Pour notre planète, utilisons du papier recyclé.

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

De remplacer Valérie BERTE par Julien LAMBERT en tant que 3ème membre effectif de la CCA.

La composante politique de la CCA est donc la suivante :

1) Le président :...Frédéric MATHURIN... membre du Collège Communal
 Le président suppléant : ...Josette DEVILLE... membre du Collège Communal
2) Un membre effectif : ...Cindy THEIS....membre du Conseil Communal
 Un membre suppléant : ...Martine HUET..... membre du Conseil Communal
3) Un membre effectif : ...**Julien LAMBERT**.....membre du Conseil Communal
 Un membre suppléant : ..Sylviane PLENNEVAUX. membre du Conseil Communal

Fait en séance publique, date que dessus,
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J-Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération